

TRAIT D'UNION N°22

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Juin 2011

Photo : Mai 2011 - La forêt de Trévenans

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (*Juillet-Août et fin d'année*)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

Comme je vous les avais annoncés lors de mes vœux en début de cette année, de gros travaux vont débiter sur notre commune au début des vacances scolaires, le 4 juillet 2011.

Les nombreuses personnes qui ont assisté à la réunion publique du 16 juin 2011, ont été informées des grands bouleversements et nuisances sur la route départementale 437, entre CONFORAMA et la station d'épuration actuelle.

A terme, 7 communes, le futur Hôpital et la gare TGV seront reliés par ce futur réseau d'assainissement à une nouvelle station d'épuration, financée en totalité par la CAB. Elle sera située à côté de l'imprimerie SCHRAAG.

En même temps, les travaux de notre projet « Cœur du village » débiteront par l'aménagement du rond point "INTERMARCHÉ" avec l'amorce d'une piste piétons qui, par la suite, reliera ce rond point au centre du village (mairie, école)

Le fleurissement de notre commune, cette année, a été limité aux endroits où il n'y aura pas de travaux routiers. Certains endroits ne seront plus fleuris compte tenu des dégradations de nos fleurs et jardinières à ces emplacements.

Après quatre vols avec effraction aux ateliers municipaux, nous décidons d'équiper ce bâtiment d'alarmes et différents matériels qui, je l'espère, limiteront ces dégradations. Nous avons été conseillés par un gendarme spécialisé dans l'étude de la protection contre le vol.

Il est inadmissible de constater des dégradations sur notre abri à sel, alors que celui-ci venait juste d'être achevé. Ces "œuvres" ont été réalisées par de jeunes irresponsables que les parents devraient surveiller plus attentivement...

Dois-je rappeler encore aux personnes qui déposent des objets à côté des éco-points, de les porter à la déchetterie. Si les containers sont pleins, d'autres emplacements sont situés sur la commune.

Je remercie les associations et bénévoles qui animent les différentes manifestations dans notre commune : vide grenier, manifestation du 14 juillet (qui se déroulera autour de la mairie le 16 juillet 2011), marche gourmande, sorties en vélo, etc...

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Le Maire
Pierre BOUCON

Le 16 Juin 2011, Réunion publique d'Information

La nécessité impose de créer, pour le Sud-Territoire, une nouvelle station d'épuration qui recueillera les eaux usées de 7 communes, de la gare TGV et du futur hôpital.

Avant l'arrivée de cette station, les réseaux d'assainissement sont à refaire et les travaux vont débuter le 18 juillet 2011. Ces travaux vont provoquer une gêne pour les habitants de Trévenans



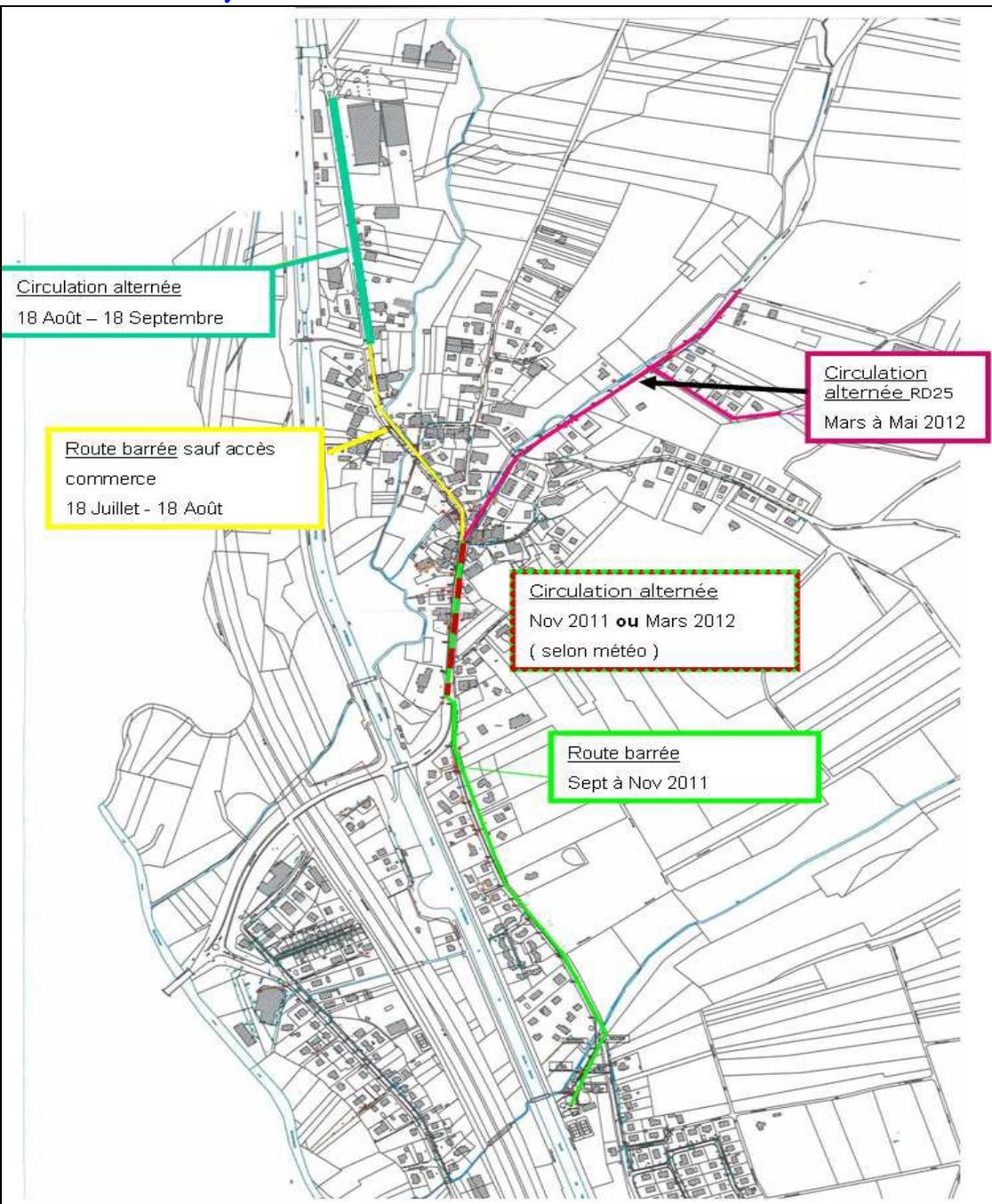
Beaucoup d'habitants ont participé à cette réunion avec beaucoup d'intérêt et une grande animation...

MMs Pierre BOUCON et Etienne BUTZBACH ainsi que les techniciens de la CAB et des Entreprises intervenantes ont répondu aux nombreuses questions des habitants et des commerçants.



Était présenté aussi, le projet "d'Aménagement du cœur de village" qui a beaucoup intéressé l'assemblée et dont la première tranche de travaux va débuter en juillet par le rond point "d'INTERMARCHÉ".

Les dates des Travaux pour le réseau d'assainissement



Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 DÉCEMBRE 2010

I) NETTOYAGE FORÊT COMMUNALE ANNÉE 2010/2011

Décision du Conseil : Accord pour appliquer les tarifs proposés par le Maire, à savoir :

- Quartier 9,20 €/stère
- Rondin 4,60 €/stère
- Lot de perches 15,00 €

II) ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES

EXERCICE 2011 - Parcelles 7 - 8 - 12a et 10rst

Décision du Conseil : Accord pour vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes et de partager aux affouagistes le bois de chauffage non façonné dans les parcelles 7, 8, 12a et 10 rst.

III) CONTRAT DE BUCHERONNAGE/ABATTAGE DE GRUMES 2010 / 2011

Offre de l'entreprise GOBERVILLE Philippe :

Offre pour 2010/2011 : 12 € HT/m³ de grumes façonnées,
25 €/m³ de stères façonnés,
20 €/l'heure pour câblage manuel.

Parcelles concernées : 14 et 5

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour l'offre proposée par l'entreprise GOBERVILLE.

IV) DÉBARDAGE DE GRUMES 2010 / 2011

Offre de l'entreprise PETEY Gilbert

Offre pour 2010/2011 : 7,02 € HT/m³
61 €/heure pour le coût de câblage

Volume présumé : 110 m³

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour l'offre proposée par l'entreprise PETEY Gilbert.

V) DEVIS D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNÉS ET CUBAGE COUPE 2010/2011

Cette opération concerne les parcelles 14 et 5 dont l'estimation de cubage est de 110 m³. Devis proposé par les services de l'ONF pour un montant prévisionnel de 568 € soit 679,33 € TTC.

Montant estimatif des travaux : 2 092,20 €

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour valider le devis proposé par les services de l'ONF

VI) TRAVAUX

1. Travaux COLAS : Mr CASOLI fait un état des lieux des travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS, Rue du Canal et Grande Rue. Des travaux supplémentaires ont été réalisés ; les factures définitives sont en attente de règlement.
2. Aménagement Cœur du Village : Le Maire propose de demander une subvention de 62 000 € au titre du FNADT : Accord à l'unanimité
3. Opération archivage/classement : Un devis de la Sté PROCOM a été soumis au Conseil pour le stockage et l'archivage des dossiers de la mairie pour un coût de 500 €/mois.

Dans le cas d'un accord, le conseil demande qu'il soit mentionné dans le contrat (renouvelable tous les ans) que la commune reste propriétaire des archives et documents.

VII) AMENDES DE POLICE RÉPARTITION 2011

Le Maire propose d'inscrire les travaux d'aménagement du Cœur du Village, susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre des Amendes de Police. La subvention représente 50 % du coût HT des travaux calculée sur les seuls 15 000 premiers euros HT.

Le dossier est à transmettre au plus tard le 31/01/2011

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour proposer d'inscrire les travaux du Cœur du Village au titre des Amendes de Police 2011.

VIII) RÉGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil d'adopter un règlement de voirie, dans la mesure où il constitue une base juridique pour la gestion de la voirie.

Il a pour objet de définir les modalités de coordination, les procédures administratives et les règles techniques qu'il convient d'observer pour réaliser des travaux sur ou sous le domaine public.

Ce règlement permet la conservation et la surveillance des voies communales.

Décision du Conseil : Un exemplaire du projet de règlement de voirie communale sera transmis à chaque élu pour délibération au prochain conseil.

IX) ACCUEIL ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire fait part au Conseil de la fermeture provisoire de la restauration scolaire sur Trévenans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 30/06/2011, le nombre d'enfants inscrits pour ce service étant en nette diminution.

Il souligne également le non-renouvellement de deux CDD

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 04 FÉVRIER 2011**

I) RAPPORT ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION POS

Le Maire rappelle que l'enquête publique relative au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune s'est déroulée du 15/11/2010 au 15/12/2010 inclus.

La présente enquête concernait le passage en zone II NAa de zones classées actuellement en IINA (environ 4 ha) et une zone UC (propriété communale d'environ 0,3 ha) initialement classée en IINA.

Le Maire rappelle que cette modification du POS fait suite à la demande de certains administrés désireux de pouvoir construire en habitat individuel, sur des terrains leur appartenant pour des secteurs où les équipements publics sont disponibles mais où le règlement actuel du POS n'admettait pas de construction isolée.

Sur son rapport 08/01/2011, Mr Yves MASSENET, Commissaire Enquêteur, émet un avis favorable en recommandant toutefois à la commune de s'engager dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Décision du Conseil : Par 9 voix pour, 4 voix contre et 1 blanc, le Conseil Municipal approuve la modification du POS.

II) GESTION ARCHIVES, POURSUITE DU PROJET

1) La gestion des archives et du classement est assurée par Mademoiselle Zéliha KAPCI depuis le 11/10/2010 et son contrat CAE devrait se terminer le 09/04/2011.

Vu le travail important restant à réaliser, le Maire propose au Conseil de prolonger son contrat de travail de 6 mois supplémentaires (CDD).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour prolonger le contrat.

Une armoire de brassage va être mise en place. La commune s'engage à utiliser un logiciel de la Société PROCOM pour cette gestion pour un coût de 500 €/mois.

2) Des documents anciens, listés par Zéliha, doivent faire l'objet d'un dépôt au Service des Archives de Belfort. Le Maire demande au Conseil son accord pour effectuer cette démarche.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

III) CRÉATION DE POSTE

Le contrat de travail CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Monsieur PISKA Alain, conclu initialement le 23/02/2009 et renouvelé pour un an le 23/02/2010, arrive à échéance le 22/02/2011.

Vu le travail accompli par cet agent, le Maire propose au Conseil une embauche définitive à compter du 23/02/2011 en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe avec l'horaire hebdomadaire de 28 heures.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

Le Maire souligne que Denis BLETZACHER pris en stage par la commune pendant 6 semaines du 22/11/2010 au 15/01/2011 demande à pouvoir prolonger son stage pour une durée déterminée dans le cadre d'une convention régionale SIFA afin de parfaire sa formation.

Décision du Conseil : Le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante.

IV) TRAVAUX ET INVESTISSEMENT

1. Acquisition d'une lame à neige d'occasion de 2,40 mètres à 1 800 € HT. Une adaptation sur le tracteur sera nécessaire (coût 3683,68€ TTC).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

2. Devis TF SIGNALÉTIQUE : 5 176 € HT soit 6 190,50 € TTC : projet pour aménagement signalisation. D'autres devis ont été demandés ; voir également le concours du Département.

Décision du Conseil : Sera prise à la prochaine réunion, après examen des autres devis.

3. Des devis sont en cours pour le matériel volé à l'atelier municipal les 3 et 4/12/2010
4. Mr CASOLI donne lecture du compte rendu de la commission des travaux du 28/12/10 en précisant les propositions d'investissement entre 2011 et 2013.

Etude cœur du village, rond point d'Intermarché, revêtement chaussée rue du Canal, rue du 5^{ème} RTM, Impasse du Pâquis, Rue de l'Emprunt, Chemin de la Forêt, Chemin rural Rue du Fougerais. Un choix sur les priorités sera défini lors de la préparation du budget 2011.

5. Fleurissement : le Maire demande à la commission de vite se réunir afin de choisir un fournisseur et les modèles de fleurs et propose le même budget que 2010 : Mr CLAVEQUIN s'occupera du fleurissement.

URGENT : Prévoir une commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis concernant les travaux connexes liés à l'achèvement de la ligne LGV pris en charge par RFF : date limite des offres le 18/02/2011

V) BOIS ET FORÊTS : TRAVAUX ET ACHAT

1) Travaux

Le devis des travaux à entreprendre dans la forêt communale pour l'année 2011 s'élève à 2 468,70 € s'établissant ainsi :

- Entretien ou fonctionnement (parcelle n° 14) : 400,90 € TTC
- Investissement (parcelle 12 et 14) : 2 067,80 €

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VI) RÈGLEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 11/12/2010 et aucune décision n'avait été prise.

Dès lors, un exemplaire du projet de règlement a été transmis à chaque élu pour délibération ce jour.

Décision du Conseil : Accord pour instituer un règlement des voies communales qui sera remis aux entreprises travaillant sur la commune.

VII) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR SIGNALISATION / DÉFIBRILLATEURS

1) Signalisation

Le Conseil Général organise un groupement de commandes pour la fourniture de signalisation verticale permettant aux communes de bénéficier de tarifs avantageux.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

2) Défibrillateurs

Plusieurs collectivités locales ont souhaité équiper les mairies ou lieux publics d'appareil de ce type. Le Centre de Gestion propose de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques externes et des accessoires associés, permettant aux communes d'obtenir des tarifs préférentiels.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité ; étudier les emplacements les mieux appropriés.

VIII) DEMANDE PROJET DE PAINT BALL

Terrains éventuels : vers la LGV/RN1019

Vers Moval, côté nord de la 1019

Préférence pour un terrain boisé ; voir ONF et société de chasse communale ou départementale.

Le Maire demande aux intéressés d'établir des statuts et d'intégrer l'association "Sports et Loisirs".

Le Maire propose de créer une commission avec Mr TOURNOUX Fernand, Président de "Sports et Loisirs" pour étudier les procédures liées à cette activité et trouver un site.

Décision du Conseil : Favorable pour cette activité avec une concertation élargie.

IX) INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Pour l'année 2011, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église de Trévenans est de 119,55 €, le gardien ne résidant pas dans la commune (+0,49 % par rapport à 2010).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2011

I) COMPTE DE GESTION 2010

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 proposé par le Trésorier de Valdoie, se chiffrant par un excédent global de clôture de 505 339,88 €, identique au Compte Administratif 2010 établi par la commune.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mr GAUTHIER Jacques, doyen des membres présents, le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 qui se solde par un excédent global de clôture de **505 339,88 €** et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	482 082,69 €
Recettes de fonctionnement :	1 114 368,90 €
	dont 444 760,44 € d'excédent 2009 reporté
Excédent de fonctionnement	632 286,21 €

Dépenses d'investissement : 402 093,57 €
dont 113 640,59 € de déficit 2009 reporté

Travaux réalisés en 2010 : Frais d'étude aménagement Cœur du Village, travaux voirie Rue du Canal, Grande Rue, réaménagement intérieur de la mairie, peinture façades extérieures et panneaux de signalisation.

Recettes d'investissement 275 147,24 €
Déficit d'investissement **126 946,33 €**

III) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2011, le Conseil décide d'augmenter les taux d'imposition de 3%, fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 6,63 %
- Taxe Foncière (bâti) 6,63 %
- Taxe Foncière (non bâti) 44,69 %

Le produit fiscal attendu pour ces trois taxes s'élève à 183 769 €

IV) BUDGET PRIMITIF 2011

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2011 préparé par la Commission des Finances le 07/04/2011.

Fonctionnement :

Dépenses : 1 052 705 € dont 530 740 € seront transférés à la section d'investissement

Recettes : 1 052 705 € dont 505 339 € d'excédent 2010 reporté

Investissement

Dépenses : 1 400 958.33 € dont 126 947 € de déficit d'investissement 2010 reporté

Recettes : 1 400 958.33 € dont 530 740 € de virement de la section de fonctionnement

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année, sont l'étude et la phase 1 des travaux d'aménagement du cœur du village.

Décision du Conseil : Adopté par 13 voix pour et 1 contre

V) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2010

Afin d'affecter le résultat du budget communal de l'année 2010, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 126 946,33 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) afin de couvrir le déficit d'investissement 2010.

VI) TRAVAUX 2011

Aménagement cœur du village, construction abri à sel, remplacement outillages volés, travaux connexes, travaux de voirie, travaux d'électricité bâtiments communaux, téléphonie et câblage armoire de brassage mairie.

VII) SUBVENTIONS 2011

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2010, il a été versé aux associations

11 143 € de subvention dont 4 325 € au CCAS de la commune.

Le Maire propose de reconduire les mêmes montants pour l'année 2011.

Décision du CM : Accord pour reconduire en 2010 les mêmes subventions que 2009

La gestion de notre forêt

Dans toute commune propriétaire d'une forêt, le temps forestier est plus lent que les échéances humaines. Quand on sait que pour amener un bel arbre à maturité il faut 150 ans, on comprend mieux la complexité de cette gestion.

La forêt joue de nombreux rôles : production de bois, maintien des sols et protection contre les risques naturels, paysage et fonction sociale d'accueil du public, conservation de la biodiversité, stockage des gaz à effet de serres, rétention et stockage des eaux, etc...

Dans un pays où les pratiques agricoles raisonnées tentent de minimiser leurs impacts environnementaux, la forêt constitue un dernier refuge pour bon nombre d'espèces animales et végétales.

Une "**gestion durable**" signifie la gérance et l'utilisation de la forêt et des terrains boisés d'une manière telle qu'elle maintienne leur diversité biologique, leur productivité et leur capacité de régénération.

Les communes ont ainsi une responsabilité importante et un rôle à jouer en vue d'enrayer l'érosion de la biodiversité, en plus de celui de produire une matière première renouvelable.

Notre commune ne bénéficie pas d'une grande forêt (40 ha Environ) mais une gestion optimum permet un entretien annuel et assure un léger revenu qui permet d'entretenir cette forêt et les chemins qui la desservent.

Cela permet aussi aux habitants et promeneurs de bénéficier d'un cadre agréable et diversifié.

La gestion d'une forêt paraît toute simple, mais lorsque l'on y regarde de près, il faut humblement reconnaître que notre connaissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers présente des lacunes. Aussi nous suivons les conseils des techniciens de l'ONF qui ont la connaissance et la compétence nécessaires.

Le 19 Juin 2011, Vide Grenier à Trévenans

Beaucoup d'exposants, malheureusement, un soleil peu présent et les orages ont découragé bon nombre de visiteurs.

Dès les averses, quelques exposants, non équipés de parapluie, ont été contraints de remballer le matériel.



Il y a quand même eu des courageux qui ont bravé le froid et les averses et même, pour certains, de très bonne heure le matin...

Félicitations aux dirigeants et à tous les bénévoles de "Sports Loisirs" pour l'organisation sans faille de cette manifestation, et rendez-vous à l'année prochaine sous de meilleurs cieux.

Buvette et restauration étaient assurées par Sports Loisirs Trévenans "Amicale Animation".



À l'école de Crévenans

LE TEST DE NATATION

Le Jeudi 3 Février 2011, on est allé à la piscine du parc. On a fait un test de natation pour pouvoir aller au Malsaucy au mois de mai. On devait se mettre sur un tapis et tomber dans l'eau par une roulade arrière. Ensuite il fallait faire l'étoile de mer et passer en dessous de la ligne d'eau. Pour finir, il fallait nager une longueur en faisant la brasse.

Tatiana CM1



Nous devons emmener notre pyjama pour plonger dans l'eau en arrière. Nous avons aussi un gilet de sauvetage.

Bastien CM1

SORTIE en RAQUETTES au ballon d'Alsace

On est monté dans le bus. Quand on est arrivé, on a pris les raquettes. On a vu un igloo et on a dessiné des paysages. Après on a pique-niqué. On a cherché des empreintes d'animaux. On a repris le bus pour rentrer à l'école.

Tiffani et Eva CP CE1



SORTIE RAQUETTES AU BALLON (suite)

Mardi 8 février 2011, l'école est partie au Ballon d'Alsace pour faire des raquettes. Il y avait deux bus le premier bus était pour les CP, CE1 et CE2. Le deuxième, était pour CM1 et CM2. Le voyage s'est bien passé. Une fois arrivé, on s'est dirigé pour rencontrer les moniteurs et chausser les raquettes.



Le matin, ils nous ont dit de dessiner le paysage. Ça s'appelle la lecture de paysage. Au deuxième arrêt, il fallait dessiner toute la végétation et au troisième arrêt, uniquement les activités humaines et les activités de l'eau.

Ensuite, on a enfin mis les raquettes puis on est parti pour aller manger dans une petite maison en bois.

L'après-midi, on a découvert les empreintes et traces d'animaux. On a vu celles du renard, du chamois, du lynx et des lièvres.



Vers 15h15 on est retourné au bus pour rentrer à l'école.
La journée était fatigante mais on a bien aimé.

Florian, Benjamin, Elisabeth CM

LE TRI DES DÉCHETS

Jeudi 27 janvier, un monsieur est venu à l'école pour nous apprendre à trier les déchets. Il nous a montré des panneaux qui nous disaient que la terre était malade et qu'il y avait une seule solution :

le recyclage.

Dans nos poubelles, on trouve beaucoup de papiers, du carton, du verre, du plastique, du métal et des déchets verts. Mais il y a trop d'emballages. Un emballage ça contient quelque chose, ça protège le produit, ça informe, ça attire le client et ça fait vendre mais ce n'est pas toujours nécessaire.



On a appris que les matières premières étaient extraites de la nature : le papier est fait avec du bois, le verre avec du sable siliceux, le métal avec du minerai de fer et le plastique avec du pétrole et donc elles risquaient de disparaître. Une personne produit 1 kg de déchets par jour,

donc la France en produit 65 millions par jour.

Ensuite on a fait des ateliers. Il y avait trois groupes. Dans le premier, il fallait reconstituer une nappe phréatique. Dans le deuxième atelier, nous devions organiser un goûter en utilisant le moins de déchets possible. Dans le troisième, on devait retrouver la matière première de différents objets qui nous entourent. Pour finir, nous avons fait un exercice de tri de déchets. C'était très amusant et en même temps on a appris beaucoup de choses. On a adoré.

Killian, Jérémy, Mikael, Orianna, Djemaa CM

MALSAUCY

Le lundi 9 mai, nous sommes allés au Malsaucy.



Il y avait 5 activités : canoë, optimiste, tir à l'arc, kayak, catamaran, orientation. Quand nous sommes arrivés, on a posé nos sacs et on est allé en salle de réunion. Boum, le responsable, nous a répartis dans les groupes.

Le matin nous avons fait catamaran C'est l'activité que j'ai le plus aimé. Le moniteur s'appelait Régis. Il nous a expliqué que la voile de devant s'appelle le foc et la voile de derrière s'appelle la grand-voile.

Il nous a expliqué dans quelle position il fallait se mettre dans le catamaran. Derrière le bateau, il y a le gouvernail qui permet de nous diriger. Ensuite, on a mis le catamaran dans l'eau, on a descendu la barre pour faire tourner le bateau. Il y avait deux bouées jaunes et il fallait faire le tour des deux bouées. Il fallait bien orienter le catamaran pour avoir la bonne trajectoire.



Là-bas ; on s'est bien amusé car on a fait des activités nautiques qu'on ne fait pas d'habitude.

Thomas, Davy, Melih CM

LA PATINOIRE



A la patinoire, on a fait des groupes : bleu, blanc et rouge.

On a fait des parcours sur la glace et des jeux.

A la fin, on enlève les patins et les casques.

A la dernière séance, on a fait une fête, on a dansé sur la glace.

Emma, Alicia, Juline CP-CE1

à la patinoire :

On a commencé le patin à glace avant les vacances de printemps.

On y va le mardi matin.

On a été bien accueilli et le moniteur nous a expliqué comment mettre les patins.



Maintenant, on doit les mettre tout seul. Après avoir mis le casque, on attend les autres. Puis on rentre sur la glace et on fait 50 minutes de patins. On sort, on attend le bus, on monte dans le bus et on revient à l'école. Nos moniteurs s'appellent Cédric, Stéphane, Jean-Marc et Sergueï.

Melisa, Rémi CE2

La visioconférence avec l'Angleterre

Le jeudi 17 février, nous avons fait une visioconférence avec les élèves de Madame PONS en Angleterre. On a préparé la visioconférence avec Mme Bourgeois conseillère pédagogique en langue. Elle est venue le 16 et le 17 février. On a fait des jeux sur les aliments et on a aussi travaillé sur le petit déjeuner des anglais et le nôtre. Le jeudi a eu lieu la visioconférence. Nous étions 6 CM2 et eux 5. Ils faisaient notre petit déjeuner et nous faisions le leur en disant "whats do you drinck for breackfeast ?" Pour leur parler, nous utilisons le micro.

Thomas CM2

Le permis piéton



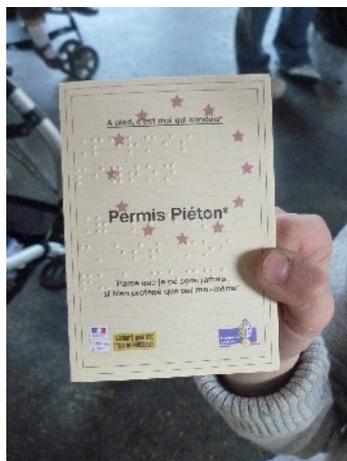
Le permis piéton s'est déroulé au mois d'avril. On a commencé à apprendre comment on se déplace dans la rue, on a appris à être vigilants. Après, les gendarmes sont venus pour nous poser des questions, il fallait faire plus de 15 points pour avoir le permis piéton.

La moitié de la classe n'avait pas validé son permis.

Les gendarmes sont donc revenus pour nous poser des questions et toute la classe a répondu correctement.

Ils ont appelé monsieur le maire et la semaine suivante il est venu pour nous féliciter. Le 18 avril, on nous a remis le permis piéton et on a goûté tous ensemble.

Maël CE2



Les déchetteries :

Un service pour tous les habitants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) s'est engagée dans des actions en faveur du tri et du recyclage des déchets ménagers.

Pour aller encore plus loin dans cette démarche d'une gestion toujours plus écologique de nos déchets ménagers, la CAB s'est dotée de 3 déchetteries, à Chatenois, Danjoutin et Sermamagny.

→ Qu'est-ce-qu'une déchetterie ?

Réservée aux particuliers, une déchetterie est aménagée afin que vous puissiez déposer vos déchets triés par catégorie dans des conteneurs différents. Cet apport volontaire permet de trier les déchets valorisables et d'éviter les dépôts sauvages.

C'est un plus pour la protection de notre environnement.

→ Comment ça marche?

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers⁽¹⁾ résidant dans l'une des 30 communes de la CAB.

Un règlement spécifique précise dans le détail les types de déchets acceptés. Nous vous invitons à le consulter attentivement avant de vous déplacer. Pour faciliter vos dépôts, vous pouvez classer préalablement les déchets par catégorie.

Sur place, des agents d'accueil vous conseillent pour répartir vos apports vers les bennes correspondant aux déchets.

⁽¹⁾ Les professionnels implantés sur le territoire de la CAB ayant des petites quantités de déchets recyclables peuvent les déposer en déchetterie comme les particuliers.

Pour les déchets professionnels, renseignez vous auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA - 03 84 57 30 40) ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI - 03 84 54 54 54).

Une carte est nécessaire pour accéder aux déchetteries.

Gratuite, elle est délivrée sur simple demande dans les déchetteries de la CAB. Elle donne accès à l'ensemble des déchetteries et doit être présentée à chaque passage.

Le contrôle s'effectue à la sortie de la déchetterie après avoir déposé ses déchets. Cette démarche est nécessaire pour garantir une qualité de tri des déchets, pour maîtriser les coûts de fonctionnement et pour détecter d'éventuels abus.

Pour bénéficier de cette carte d'accès, vous devez résider dans l'une des communes de la CAB et présenter une carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie ou téléphonique, avis d'imposition, etc...).

En demandant la carte d'accès, vous vous engagez à respecter le règlement de la déchetterie que vous signez.

Vous êtes responsable de l'utilisation de votre carte. En cas de perte, indiquez-le à l'accueil en déchetterie. Une nouvelle carte vous sera délivrée moyennant une participation de 10 euros (tarif 2011).

Astuces : lorsque vous vous faites livrer un produit, faites-vous reprendre l'ancien par le livreur. Lorsque vous payez une éco-participation, le livreur est tenu de vous reprendre l'ancien appareil.

Lorsque vous louez un véhicule pour emporter un produit volumineux que vous venez d'acheter, pensez à faire un détour par la déchetterie avant de ramener le véhicule loué afin de vous débarrasser de votre ancien produit.

Sachez que tout professionnel est tenu d'éliminer et de faire traiter les déchets de son activité, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Restauration scolaire et accueil périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant

Coefficient CAF : QF1

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,25	1,15	1,05	0,85	0,65
Coût du repas	4,05	3,95	3,85	3,55	3,55

Coefficient CAF : QF2

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,35	1,25	1,15	0,95	0,75
Coût du repas	4,50	4,40	4,30	4,00	4,00

Coefficient CAF : QF3

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,50	1,40	1,30	1,10	0,90
Coût du repas	5,05	4,95	4,85	4,55	4,55

Coefficient CAF : Hors QF

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,60	1,50	1,40	1,20	1,00
Coût du repas	5,10	5,00	4,90	4,60	4,60

Remarques : Pour l'accueil du midi, 2 heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

Enfant extérieur à Trévenans : Accueil = 1,70 €/heure,
Repas = 5,40 €

* Le 1^{er} septembre 2011, les tarifs seront augmentés de 3 %.

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

ARMÉE DE TERRE

"Lorsque vous vous engagez nous nous engageons.

Chaque année l'Armée de terre recrute environ 14 000 jeunes, sans qualification jusqu'à bac +5, et propose des postes dans 400 spécialités différentes.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Chacun reçoit une formation militaire et une formation spécialité.

Nos orienteurs se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Contact :

Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre (CIRAT)

Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal -

90 016 BELFORT Cedex

Tel : 03 84 98 43 08

Courriel : cirat-belfort@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Le lundi de 13 h 30 à 17 h,
- Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

VIII) CRÉANCES IMPAYÉES

Vu la clôture pour insuffisance d'actif déclarée par le Tribunal d'Instance d'Ales, le Trésorier de Valdoie demande l'admission en non-valeurs d'une créance liée à la redevance des ordures ménagères de l'année 2000 qui s'élevait à 99,09 €.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

IX) CONVENTION ASSOCIATION DES MAIRES

L'association des Maires du TB a mis en place cette année un plan de formation des élus comportant dix séances entre mai et décembre.

L'accès aux réunions de formation des élus est une prestation optionnelle et payante, soumise à convention.

Pour la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 130 €.

Le Maire demande au Conseil si elle souhaite adhérer cette année au plan de formation des élus.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

X) COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Mr NOROT Jean-Paul, conseiller municipal, décédé en juin 2010, ayant été désigné suppléant en 2008 pour siéger à la Commission Permanente d'Appel d'Offres, il y a lieu de le remplacer par un autre membre du Conseil.

Le Maire propose Mme COURTOT Catherine

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

XI) COMMISSION D'INDEMNISATION

DES VICTIMES D'INFRACTIONS POUR 2012

Le Maire donne lecture d'un courrier du Tribunal de Grande Instance de Belfort qui lui demande de recenser auprès des habitants de la commune, les personnes susceptibles de composer en qualité d'Assesseur non magistrat titulaire ou suppléant, la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions instituée au TGI de BELFORT.

Ces personnes doivent faire acte de candidature auprès du TGI de leur lieu de résidence avant le 30/04/2011, être majeures, de nationalité française, jouir de leurs droits civiques. Ils seront désignés pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Maire demande aux élus de lui proposer des personnes susceptibles d'être candidat avant le 30 avril 2011.

Annie MATYSIAK est éventuellement intéressée.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 27 MAI 2011**

I) RÉSULTAT APPEL D'OFFRES RÉAMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE SUR LA RD437 ET AMÉNAGEMENT PIÉTONS

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 mai 2011 à 9 heures pour l'ouverture des plis. Ci-dessous : synthèse des offres effectuées par le Cabinet SNC LAVALIN, Maître d'œuvre

Budget prévisionnel : 434 624 € HT arrondi à 450 000 € HT

Début des travaux : juillet 2011

- Lot 1 : Voirie - Assainissement - Espaces Verts. Entreprise retenue : EUROVIA de Bavilliers, la moins disante : 299 864,35 € HT
- Lot 2 : Réseaux secs (éclairage public) Entreprise retenue : LIGNES RESEAUX DE L'EST, la moins disante : 37 511,50 € HT
- Lot 3 : Murs et clôtures. Entreprise retenue : ALBIZZATI de Danjoutin, Seule soumissionnaire et en dessous de l'estimation : 74 593,50 € HT

II) TRAVAUX

Le Maire rappelle au Conseil que la CAB va poser 2 500 m de canalisation de Conforama à la station d'épuration Rue du Canal.

Ces travaux vont durer 9 mois de juillet 2011 à mars 2012.

Une réunion publique est prévue le 16 juin 2011 à 20 heures dans la salle communale pour ces travaux d'assainissement.

III) DEMANDE DE "LA CHÂTENAISE"

Le Conseil Municipal est favorable de reporter le solde de l'échéance restant à régler par "La Châtenaise " au 31 octobre 2011.

IV) ÉVOLUTION MODIFICATION DU POS

Par courrier en date du 1^{er} avril 2011, Monsieur le Préfet demande de retirer la délibération prise le 04/02/2011 approuvant la modification partielle du POS, pour les motifs suivants :

1. Absence d'intérêt général motivant la modification
2. Absence de conformité de la modification avec le règlement du POS
3. Méconnaissance du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Suite à une rencontre avec Monsieur le Préfet le 18 mai 2011, le Maire lui a proposé de lancer immédiatement l'élaboration d'un PLU et par ce fait de prendre en compte dans son établissement, certains aménagements et réserves pour certains secteurs.

Toutefois, par courrier en date du 26 mai 2011, le Préfet indique qu'il n'y a pas d'autre choix que de retirer la délibération d'approbation et de soumettre au vote, après enquête publique, un nouveau projet sachant que cette procédure peut être menée dans un délai de 3 mois.

Le Maire n'étant pas favorable à refaire une procédure de modification du POS avec enquête publique, il propose au Conseil Municipal de retirer la délibération d'approbation de la modification partielle du POS et de lancer immédiatement l'élaboration du PLU.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour retirer cette délibération et lancer l'élaboration du PLU dès juin 2011.

V) SIAGEP ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le SIAGEP informe les communes qu'elles peuvent obtenir un certificat d'économie d'énergie pour les travaux de rénovation d'éclairage public ou d'économies d'énergie réalisées avant le 31/12/2013.

Afin de mieux bénéficier du dispositif au niveau départemental, le SIAGEP propose de se charger d'identifier les opérations éligibles, récupérer les justificatifs et négocier avec un opérateur afin de récolter des fonds.

Ces fonds récoltés auprès d'EDF seront ensuite redistribués aux communes participantes sous la forme de subvention pour de nouveaux travaux permettant de générer de nouvelles économies d'énergie.

Les communes intéressées et répondant avant le 30 juin 2011 pourront bénéficier d'une subvention à hauteur de 14 % du montant HT des travaux prévus en 2011 dans la limite de l'enveloppe disponible (environ 50 000 €).

Le Maire indique que les travaux prévus pour l'installation de 10 candélabres (cœur du village) et l'enfouissement des réseaux peuvent éventuellement bénéficier de ce dispositif.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour adhérer à ce dispositif.
Le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante.

VI) DEMANDES DE SUBVENTION

1. Le collègue MOZART de Danjoutin sollicite une subvention qui aidera 7 élèves domiciliés à Trévenans et scolarisés en classe de 3^{ème} à la rentrée 2011, à séjourner en Grande Bretagne du 09 au 14 octobre 2011 dans le cadre d'un séjour linguistique et historique.

Le Conseil aimerait savoir s'il s'agit d'un voyage obligatoire ou facultatif

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité sur le principe ; un montant sera attribué ultérieurement.

2. L'association "La Boule joyeuse Châtenaise" de Châtenois les Forges sollicite une subvention de 400 €, nécessaire au fonctionnement de l'école de Boules, fréquentée par deux enfants de Trévenans.

Décision du Conseil : Demander les statuts de cette association ; à revoir ultérieurement.

L'association "Les Francas" renouvelle sa demande de participation financière de la commune pour l'année 2011. En 2010, le Conseil Municipal a fixé sa participation à 6 €/enfant et par jour.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour reconduire la même participation que 2010.

VII) RESTAURATION SCOLAIRE

- Restauration scolaire sur Trévenans : occupation momentanée de la petite salle jusqu'à novembre 2011, le mardi et le jeudi : accord du CM
- Ouverture de l'accueil périscolaire le mercredi à partir de septembre 2011 : accord du CM
Agrément pour 60 enfants, ouverture de 7h30 à 18h30 et tarif appliqué identique à la restauration et l'accueil périscolaire
- Renouvellement de la convention pour 2011 en intégrant le mercredi : accord du CM
- Augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 de 3% : à délibérer à la prochaine réunion du CM

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1^{er} mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul à décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera uniquement à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage tous les mercredis matin dans les poubelles appropriées.

Si le mercredi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le jeudi. Vérifiez que les poubelles sont bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

LES ÉCOPOINTS :

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs (ceci fait appel à un peu de civisme).

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. **En cas de non-respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35 € sera perçue.**

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à la Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Du 2 au 5 juin 2011, un séjour sous le soleil de Savoie...

29 marcheurs de la section ont élu domicile à SAINT FRANÇOIS DE SALES, village situé à 1000m d'altitude au cœur du massif des BAUGES, en SAVOIE.

à AILLON-LE-JEUNE, dans un ancien monastère, visite de la maison du patrimoine présentant toutes les richesses et l'histoire du massif.



Des randos bien sûr avec soleil et sourires :

Le Revard qui surplombe le lac du Bourget, la source et les cascades du Pissieux, l'étang du Mariet, le village typique de Montagny et les incontournables repas savoyards servis par une équipe bien sympathique. **Un séjour TRÈS apprécié !**

Notez la date de notre marche gourmande le 9 octobre 2011.

Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"



En Mai, l'Est Républicain a rendu hommage à Sylvie MICLO : Je cite :
"Un vrai talent, membre de la section cyclisme de Trévenans, Prof d'EPS, vice-championne de parachutisme en national 2, qui fera cette année pour la seconde fois une étape du tour de France". Bonne chance Sylvie

→ Le Téléthon : Un grand succès !



Les cyclistes ont participé au Téléthon"

Il y avait 5 home-trainers pour adultes et 7 pour les enfants



Cette année 2011, avec le beau temps, les sorties ont été particulièrement appréciées.

La première sortie en vélo a eu lieu le 15 mars. Il a fallu "dérrouiller" les vélos et surtout les jambes, mais avec le sourire, cela se passe toujours bien...

Notre sortie sur 3 jours a eu lieu les 7, 8 et 9 juin dans les Vosges. Une bonne participation et toujours de la bonne humeur ... **Une bonne ambiance** comme dit Sylvie dans l'article de l'ER.

Prochaine sortie, dans la Haute-Saône le 24 juillet, suivie d'un repas à l'auberge du Rullet.

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71.

La PÊCHE aux étangs de TRÉVENANS.



Un site TRÈS agréable,

Un nouveau comité a été mis en place à la suite de l'Assemblée Générale du 5 mars avec pour ambition d'entretenir une bonne ambiance avec bonne humeur et convivialité...

Tel : 06 07 41 10 41

Animations : 3 journées truites ont déjà eu lieu cette année, une 4^{ème} est prévue le 4 septembre.

- Journée "Carpes" le 2 octobre,
- Journée "brochets" le 6 novembre,
- 3 "Pêche de nuit" à venir les 23 juillet, 20 août et 17 septembre.
- Une journée "Poissons-chats" le 28 août...



Bureau du Comité

- Président : - Guy TAQUARD (Dambenois)
Trésorier : - Eric STEVENOT (Trévenans)
Secrétaire : - Joël ROY (Châtenois)
Vice-président : - Claude POITOUX (Trévenans)
Trésorier-adjoint : - Jean-Marc BRUOT (Seloncourt)

Membres du Comité : Marcel BARLOGIS (Trévenans), Philippe CHIPAUX (Trévenans), Dominique JOLIVET (Belfort), Amar KAIROUANI (Chèvremont), Marie-Claire KUST (Danjoutin), Janine MANCASSOLA (Trévenans), Nadine PERRINOT (Châtenois), Pascal RIONDET (Trévenans), Jean-Pierre ROSE (Montbéliard), Christiane STEVENOT (Trévenans)

Gardes Pêche : Fabrice LIES (Trémoins), Daniel CHIESA (Seloncourt), Christian FOURNIER (Morvillars), Pascal THIEBAUT (Blamont)

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Été (du 15/04 au 14/10)		Hiver (du 15/10 au 14/04)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	De 9h00 à 18h00		9H30 à 12h	13h30 à 17h
Dimanche	Fermé		Fermé	

Les connaissez vous ?

Ces papillons ont été observés et photographiés à Trévenans dans des jardins, souvent sur buddléia dont ils raffolent.



Le MACHAON

ou Grand porte queue.

Plus célèbre c'est difficile. Ce grand papillon n'est pas rare dans notre région et se laisse approcher assez facilement.

Il peut mesurer de 8 à 9cm d'envergure.

PAON du JOUR

C'est l'un des plus commun de nos jardins, 5 à 6cm d'envergure.

Ses chenilles vivent sur les orties dont elles se nourrissent. Une bonne raison pour préserver quelques orties dans un endroit du jardin ou à proximité.



MORO-SPHINX

ou Sphinx Colibri

Classé dans les nocturnes on l'observe de jour. Son vol stationnaire est très caractéristique, souvent sur les géraniums dont il raffole.

C'est le plus vif des papillons de notre région.

